



L'édito du Secrétaire Général
Bruno GASPARINI

Sommaire

Edito du SG

Pouvoir d'achat des personnels de la Sécurité sociale : 5 ans d'érosion silencieuse, une exigence syndicale incontournable
P.1

Pouvoir d'achat

Retrouvez la LM Spéciale pouvoir d'achat du 18 mai 2026
P.2

Courrier du SNFOCOS au Président du COMEX du 19 mai 2026
P.3

Kit Santé mentale de l'EN3S

Un outil opérationnel au service des organisations de protection sociale
P.5

Sécurité sociale

La Cour des comptes lève le voile
P.7

La Sécurité sociale au bord du gouffre fait face à l'heure de vérité démographique?
P.9

POUVOIR D'ACHAT DES PERSONNELS DE LA SÉCURITÉ SOCIALE : CINQ ANS D'ÉROSION SILENCIEUSE, UNE EXIGENCE SYNDICALE INCONTOURNABLE

Un cadre de la Sécurité sociale ayant démarré 2021 avec un salaire de 38 000 euros bruts annuels a perdu, en termes de pouvoir d'achat réel, plus de 6 000 euros sur cinq ans. Pas par malchance. Par choix politique et ce malgré l'application d'une nouvelle classification attendue depuis 20 ans.

Depuis 2021, les personnels de la Sécurité sociale subissent une érosion méthodique de leur pouvoir d'achat. L'enchaînement des enveloppes de Rémunération Moyenne du Personnel en Place (RMPP) fixées par l'UCANSS n'a cessé d'accuser un retard structurel face à l'inflation réelle. En 2022, année du choc inflationniste de 5,2 %, la RMPP n'a progressé que de 1,58 %. En 2023, nouvelle décrochage : 4,9 % d'inflation pour 2,3 % de revalorisation nominale. Au total, l'inflation cumulée sur la période 2021-2026 dépasse 17 %, là où les revalorisations RMPP cumulées n'atteignent que 15,6 %. La perte de substance salariale est définitive et chiffrée : plus de 6 000 euros bruts sur cinq ans pour un cadre de niveau 6 ou 7.

La grande réforme de la classification, signée le 22 novembre 2024 après vingt ans de latence, devait corriger ces déséquilibres. Elle ne l'a pas fait. Pour 70 % des salariés en poste, le repositionnement dans les nouvelles grilles n'a eu aucun impact tangible sur le bulletin de salaire. La mécanique de « fongibilité » des points de compétence existants a neutralisé les effets redistributifs du nouveau référentiel.

Pendant ce temps, le secteur privé poursuivait sa trajectoire. Selon le Baromètre APEC 2025, la rémunération médiane des cadres du privé atteint 55 000 euros annuels, soit 41 % de plus que le profil type de cadre institutionnel. Entre 2021 et 2025, les cadres du privé ont vu leur salaire médian progresser de 7,8 % en valeur nominale. Le déclassement relatif des cadres de la Sécurité sociale n'est plus une tendance : c'est une réalité documentée, qui menace l'attractivité de l'Institution au moment précis où elle doit conduire ses plus grandes transformations numériques et managériales.

Le contexte macroéconomique durcit encore la situation. Après un point bas historique à 0,3 % en janvier 2026, l'inflation repart au printemps : 2,2 % en glissement annuel en avril selon l'INSEE. La Banque de France anticipe un maintien à 2 % sur les douze prochains mois.

La RMPP figée à 1,5 % pour 2026, fixée unilatéralement par l'UCANSS en décembre 2025, produit donc, dès ce premier semestre, un nouveau creusement du pouvoir d'achat réel. Pour la troisième année consécutive, aucune augmentation générale, aucune revalorisation de la valeur du point, aucune ouverture sur les conditions salariales.

Le SNFOCOS refuse ce statu quo. Nous réclamons l'ouverture immédiate d'une négociation salariale pour l'année 2026, adossée à une revalorisation minimale de 2,75 %, chiffre arithmétiquement fondé sur l'écart cumulé entre inflation et RMPP. Cette exigence n'est pas idéologique : elle est légale. L'article L.2242-1 du Code du travail impose une négociation annuelle sur les rémunérations. Renvoyer cette obligation à 2027, comme le prévoit le programme de négociation UCANSS, est un manquement grave au dialogue social paritaire.

La tutelle ne pourra pas indéfiniment justifier le gel des salaires d'une institution qui gère 600 milliards d'euros de prestations par le seul argument de l'austérité budgétaire. L'État ne peut pas demander davantage d'engagement, d'excellence et de transformation à des salariés dont il organise, année après année, l'appauvrissement relatif. C'est une contradiction que le SNFOCOS ne peut ni ne veut accepter.

Bruno Gasparini, Secrétaire Général du SNFOCOS

POUVOIR D'ACHAT

RETROUVEZ LA LM SPÉCIALE POUVOIR D'ACHAT DU 18 MAI 2026



SPÉCIALE POUVOIR D'ACHAT

SÉCURITÉ SOCIALE : CINQ ANS D'ÉROSION SALARIALE SILENCIEUSE

Un cadre de la Sécurité sociale ayant démarré en 2021 avec un salaire de 38 000 euros bruts a perdu, en termes de pouvoir d'achat réel, plus de 6 000 euros sur cinq ans. Pas par malchance. Par choix politique.

L'illusion d'une classification : beaucoup de bruit pour peu

Il aura fallu vingt ans d'attente et plusieurs années de négociations pour que l'UCANSS signe, le 22 novembre 2024, le protocole d'accord portant réforme de la classification des employés et cadres du Régime général de Sécurité sociale. Le texte affiche les ambitions de la modernité : création de nouveaux niveaux de qualification, suppression des plafonds de plages salariales, instauration de métiers et emplois-repères pour quelque 75 % des effectifs. De quoi nourrir les espoirs d'un rééquilibrage.

La réalité est plus prosaïque. Dès la signature, les organisations syndicales ont tiré la sonnette d'alarme. Pour 70 % des salariés déjà en poste, le repositionnement dans les nouvelles grilles n'aura aucun impact sur le bulletin de salaire. La mécanique est habile : l'UCANSS revalorise les coefficients de base tout en opérant une « fongibilité » qui absorbe, par compensation, les points de compétence préexistants. Résultat : une réforme cosmétique qui neutralise ses propres effets redistributifs. Le SNFOCOS l'a dit sans ambages : la classification nouvelle génération ne produit, pour l'essentiel des personnels en place, qu'une revalorisation symbolique dont les bénéfices concrets restent marginaux.

Cinq ans d'inflation, cinq ans de capitulation salariale

Pour mesurer l'ampleur réelle du préjudice, il faut remonter à janvier 2021. L'économie française sortait d'une récession inédite, l'inflation flirtait encore avec 0,6 % en glissement annuel. Personne n'imaginait alors que les cinq années suivantes allaient constituer, pour les agents de la Sécurité sociale, un épisode d'érosion salariale cumulée sans précédent depuis les années quatre-vingt.

1

18/05/2026 Lettre de la Michodière - 32ème année - N° 1505

2

I POUVOIR D'ACHAT

COURRIER DU SNFOCOS AU PRÉSIDENT DU COMEX DU 19 MAI 2026



Monsieur Damien lentile
Président du Comité Exécutif
UCANSS — Union des Caisses Nationales de
Sécurité Sociale
6 rue Elsa Triolet
93100 Montreuil

Paris, le 19 mai 2026

Réf : BG/AC – 0016-2026

Objet : Demande d'ouverture d'une négociation sociale sur le pouvoir d'achat des personnels — Exercice 2026.

Monsieur le Président,

Par le présent courrier, le SNFOCOS vous saisit formellement afin d'obtenir l'ouverture d'une négociation sociale sur le pouvoir d'achat des personnels du Régime général au titre de l'exercice 2026.

I. Un décrochage salarial structurel, documenté et chiffré

Depuis 2021, les données macroéconomiques disponibles, publiées par l'INSEE, la Banque de France et Trading Economics, attestent d'une érosion cumulée et documentée du pouvoir d'achat réel des personnels de la Sécurité sociale. L'inflation cumulée sur la période 2021-2026 atteint plus de 17 %, tandis que les enveloppes RMPP successivement notifiées par l'UCANSS n'ont progressé que de 15,6 % en cumul. La modélisation financière réalisée par notre organisation le démontre sans ambiguïté : un cadre de niveau 6 ou 7 percevant 38 000 euros bruts en 2021 a subi une perte cumulée de pouvoir d'achat dépassant 6 000 euros bruts sur la période. Cette somme est définitivement perdue.

II. Une classification aux effets redistribués qui restent marginaux

Le protocole d'accord relatif à la classification des employés et cadres, signé le 22 novembre 2024 après vingt années d'attente, était attendu comme un vecteur de rattrapage salarial. Force est de constater que, pour 70 % des personnels déjà en poste, le repositionnement dans les nouvelles grilles n'a produit aucun effet sur le bulletin de salaire. La mécanique de fongibilité des points de compétence existants a neutralisé les effets redistributifs du dispositif. La réforme de la classification, aussi nécessaire soit-elle sur le plan méthodologique, ne saurait donc se substituer à une politique salariale collective et ambitieuse.

III. Un contexte inflationniste de nouveau préoccupant en 2026

Après une accalmie relative en 2024 et 2025, l'inflation repart à la hausse depuis le début de l'année 2026. Le glissement annuel de l'Indice des Prix à la Consommation a atteint 2,2 % en avril 2026 (source : INSEE / Trading Economics), dépassant l'enveloppe RMPP de 1,5 % unilatéralement fixée par l'UCANSS en décembre 2025. La Banque de France, dans ses anticipations d'inflation au premier trimestre 2026, confirme un maintien de la pression inflationniste aux alentours de 2 % sur les douze prochains mois. La RMPP 2026, pour la troisième année consécutive, s'avère donc insuffisante à préserver le pouvoir d'achat réel des agents.

Siège Social : 2 rue de la Michodière - 75002 PARIS –
Téléphone : 01-47-42-31-23 / Courriel : snfocos@snfocos.fr / Site Internet : <https://snfocos.org/>

IV. Fondement légal et exigence syndicale

L'article L.2242-1 du Code du travail impose à tout employeur d'engager, chaque année, une négociation sur les salaires effectifs. Le programme de négociation 2026 de l'UCANSS, tel que communiqué aux organisations syndicales, reporte explicitement toute discussion salariale à l'exercice 2027. Le SNFOCOS considère ce report comme un manquement à l'obligation légale de négociation annuelle et un désaveu adressé à l'ensemble des personnels qui portent quotidiennement le modèle de protection sociale français.

En conséquence, nous vous demandons formellement :

- L'ouverture sans délai d'une réunion de négociation paritaire dédiée aux rémunérations 2026 ;
- La remise en discussion de l'enveloppe RMPP 2026, avec une revalorisation minimale de 2,75 % permettant de compenser l'érosion cumulée documentée ;
- La reprise d'un dialogue sur la revalorisation de la valeur du point, mécanisme structurant pour la reconnaissance de l'engagement de chacun.

Nous demeurons à votre disposition pour convenir d'une date de réunion dans les meilleurs délais et vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'expression de notre considération syndicale distinguée.

Bruno GASPARINI



Secrétaire Général SNFOCOS

Snfoccos

I KIT SANTÉ MENTALE DE L'EN3S

UN OUTIL OPÉRATIONNEL AU SERVICE DES ORGANISATIONS DE PROTECTION SOCIALE

L'École Nationale Supérieure de Sécurité Sociale (EN3S) a publié un kit numérique dédié à la santé mentale au travail, conçu comme un outil opérationnel à destination des dirigeants, managers et agents de direction des organismes de protection sociale.



Accéder au kit EN3S – Santé mentale au travail

: <https://www.calameo.com/read/0043105047afb0d9582d5?page=1>

Contexte et origine des travaux

La santé mentale est devenue une grande cause nationale en 2025, témoignant d'une prise de conscience collective sur l'ampleur des enjeux psychologiques dans la société française, et particulièrement en milieu professionnel. Dans le champ spécifique de la protection sociale, les organismes font face à des mutations profondes : transformation numérique, réorganisations institutionnelles, intensification des charges managériales et attentes croissantes des agents comme des usagers. Si les politiques de qualité de vie au travail (QVT) et de prévention des risques psychosociaux (RPS) ont progressivement intégré la question de la santé mentale des salariés, ce sujet restait jusqu'alors très peu exploré s'agissant des cadres dirigeants eux-mêmes.

C'est précisément pour combler ce vide que l'EN3S a engagé une démarche structurée. L'école s'est appuyée sur ses dispositifs internes de recherche-action initiés dès 2010 permettant aux élèves de la formation « dirigeant d'un organisme de protection sociale » de décrypter des thématiques d'actualité en alliant réflexion stratégique, expertise de terrain et méthodologie scientifique. Ce travail collectif a débouché sur la production de ce kit, élaboré sous la supervision d'experts en santé mentale.

Contributions et démarche éditoriale

Ce guide est le fruit d'une démarche pluridisciplinaire et collaborative, associant :

- Des élèves-dirigeants de l'EN3S engagés dans un programme de recherche-action, apportant une connaissance fine des réalités de terrain des organismes de Sécurité sociale.
- Des experts en santé mentale qui ont supervisé et validé le contenu, garantissant la rigueur scientifique et la pertinence clinique des recommandations.
- L'équipe pédagogique et de recherche de l'EN3S, qui a assuré la cohérence globale du document avec les missions de l'école : former, accompagner et outiller les dirigeants de la protection sociale.

Cette approche, ancrée dans les pratiques réelles des organismes (Cnam, Carsat, Urssaf, CAF, etc.), confère au kit une dimension à la fois académique et opérationnelle, le distinguant d'un simple état de l'art théorique.

KIT SANTÉ MENTALE DE L'EN3S

Points clés du contenu

Le kit s'articule autour de plusieurs axes structurants, en résonance directe avec les formations que l'EN3S propose à l'ensemble des branches :

Santé mentale, leadership et sérénité

Le guide interroge la posture du dirigeant face à sa propre santé mentale, en distinguant les enjeux propres aux agents de direction de ceux des managers de proximité. Il propose des espaces de réflexion différenciés selon la fonction exercée, reconnaissant que les responsabilités, marges de manœuvre et tensions ne sont pas identiques.

Prévention du mal-être et du désengagement

Une part importante est consacrée à l'identification des mécanismes d'usure professionnelle, à la compréhension des dynamiques de désengagement et aux leviers d'action managériaux pour intervenir de façon structurée et responsable.

Care management et mobilisation des équipes

Le kit aborde la notion de care management comme levier d'engagement collectif : comment l'attention portée aux équipes peut devenir un véritable outil de pilotage, intégré dans les pratiques quotidiennes de direction.

Intelligence émotionnelle

Le guide met en lumière le rôle central de l'intelligence émotionnelle dans la régulation des tensions, l'ajustement de la communication et l'instauration d'un climat de confiance dans des environnements exigeants.

Une publication au cœur de la stratégie EN3S

Ce kit s'inscrit dans une offre cohérente et complémentaire développée par l'EN3S, qui couvre désormais l'ensemble du spectre de la santé mentale au travail : prévention du mal-être, posture de leadership, gestion de la charge mentale, mobilisation des équipes et développement des compétences émotionnelles. Il accompagne un programme de formations professionnelles continues, dont plusieurs sont intégralement prises en charge par l'UCANSS pour toutes les branches, rendant ces ressources immédiatement accessibles aux organismes.

La publication de ce guide démontre la volonté de l'EN3S de ne pas limiter son rôle à la formation initiale des dirigeants, mais d'assumer pleinement une fonction de production de savoirs et de diffusion de connaissances pratiques au bénéfice de l'ensemble de l'Institution. En choisissant de rendre ce kit librement accessible en ligne, l'école affirme son engagement en faveur d'une protection sociale à la fois performante, humaine et attentive au bien-être de ceux qui la font vivre au quotidien.

The logo for Snfocos is displayed in a large, blue, sans-serif font. The letters 'S', 'n', 'f', 'o', 'c', and 's' are solid blue, while the letter 'f' is outlined in blue. The 'o' is also outlined in blue. The overall style is clean and modern.

I SÉCURITÉ SOCIALE

LA COUR DES COMPTES LÈVE LE VOILE

Le rapport de certification des comptes 2025, publié le 13 mai 2026, révèle des progrès historiques sur la branche famille, mais confirme que l'édifice comptable de la Sécu reste lézardé.

La grande réconciliation : la branche famille certifiée après trois ans de disgrâce

C'est une première depuis 2021. Après trois exercices consécutifs marqués soit par un refus, soit par une impossibilité de certifier, la Cour des comptes a accordé, en mai 2026, une certification — certes « avec réserve » — aux comptes 2025 de la branche famille et de la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf). Ce retournement, spectaculaire dans l'univers feutré de l'audit public, sonne comme un aveu a contrario : pendant des années, les 13,5 millions de ménages bénéficiaires de la CAF ont été servis par un système dont les comptes ne répondaient pas aux standards élémentaires de fiabilité.

La clé de cette réhabilitation comptable tient en trois lettres : DRM. Le dispositif de ressources mensuelles, généralisé en mars 2025, fonctionne sur le même principe que le prélèvement à la source pour l'impôt : les données de revenus des allocataires sont désormais préremplies automatiquement, supprimant la principale source d'erreurs — les déclarations erronées, volontaires ou non, des bénéficiaires. C'est une révolution silencieuse mais décisive dans la gouvernance des prestations sociales. Pour rappel, en 2024, les erreurs non corrigées atteignaient encore 6,3 milliards d'euros, soit 8% du total des prestations versées, avec plus d'un quart des montants versés au titre de la prime d'activité entachés d'anomalies.

Branche vieillesse : une erreur sur neuf, et ça s'aggrave

Si la branche famille offre une fenêtre d'espoir, la branche vieillesse donne des sueurs froides aux actuaires. En 2025, les charges de prestations vieillesse ont franchi le seuil symbolique de 167,3 milliards d'euros, en progression de 6,4 milliards sur un an. Dans cette mécanique titanesque — 956 280 prestations liquidées — les erreurs prolifèrent à un rythme préoccupant. La Cour relève que « près d'une prestation légale sur neuf liquidées comporterait une erreur de portée financière ». Ce ratio est en dégradation par rapport à 2024, où une retraite sur dix était concernée.

Ces erreurs, qui peuvent jouer en faveur comme au détriment du retraité, ne sont pas anodines dans un contexte de déficit structurel. Elles traduisent la complexité croissante des carrières : parcours hachés, multi-employeurs, périodes de chômage, temps partiels que les systèmes d'information de la Cnav peinent à restituer. La Cour maintient donc ses réserves sur les comptes de la branche vieillesse, comme elle l'avait fait pour les exercices précédents.

Branche maladie : 3,4 milliards d'erreurs et une fraude sous-évaluée

La branche maladie, gérée par la Cnam, obtient, elle aussi, une certification « avec réserve ». Pourtant, le montant des erreurs affectant les règlements de frais de santé a atteint 3,4 milliards d'euros en 2025. La Cour avait déjà épinglé, lors de l'exercice 2024, qu'« une indemnité journalière nouvellement attribuée sur 15 est erronée » et que l'évaluation de la fraude par la Cnam était « ancienne » et portait « sur un périmètre encore incomplet », avec une estimation oscillant entre 1,4 et 1,9 milliard d'euros.

I SÉCURITÉ SOCIALE

Ces chiffres posent une question politique de fond : peut-on piloter une politique de santé publique à 250 milliards d'euros annuels avec des données comptables grevées d'incertitudes aussi substantielles ? La Cour formule des recommandations récurrentes : renforcer la vérification des pièces justificatives pour les prestations en nature, apurer la dette de la branche maladie envers les hôpitaux.

Le tableau d'ensemble 2025 : cinq branches certifiées, toutes avec réserves

Pour la première fois depuis plusieurs exercices, la Cour certifie, certes « avec réserve », les comptes des **cinq branches** de prestations du régime général ainsi que ceux de l'activité de recouvrement. C'est un signal positif mais il ne faut pas s'y tromper : une certification avec réserve signifie que les comptes sont globalement sincères, mais que des anomalies significatives persistent.

Le CPSTI : les indépendants entre progrès et fragilités

Le Conseil de la protection sociale des travailleurs indépendants (CPSTI), héritier de l'ex-RSI, fait l'objet pour la cinquième année consécutive d'un rapport de certification distinct. Pour l'exercice 2025, la Cour certifie les comptes du CPSTI avec réserve, relevant neuf insuffisances d'éléments probants, contre sept en 2023. Cette légère dégradation mérite attention : elle signale que la maturité comptable des régimes des travailleurs indépendants (retraite complémentaire obligatoire et régime invalidité-décès) reste en construction.

Le CPSTI représente plusieurs millions d'artisans, commerçants et professions libérales qui ont connu, avec l'absorption du RSI par le régime général, une transition administrative complexe. La persistance d'insuffisances en termes de preuves d'audit illustre la difficulté de normaliser des processus comptables héritiers d'une organisation profondément différente du régime des salariés.

Un déficit en toile de fond

La certification des comptes se déroule sur fond d'une situation financière d'une gravité inédite. Le solde des comptes de la sécurité sociale s'établit à **-21,6 milliards d'euros en 2025**. Cette réalité budgétaire donne une dimension supplémentaire aux enjeux de fiabilité comptable : dans un système sous tension financière, chaque milliard d'erreur non corrigée est un milliard qui ne finance ni un médicament innovant, ni une place en EHPAD, ni une retraite décente.

Les allègements généraux de cotisations patronales représentaient à eux seuls un manque à gagner de **77 milliards d'euros** en 2024, après avoir presque quadruplé entre 2014 et 2024.

Ce que la Cour exige pour 2026

La Cour des comptes ne se contente pas de photographier l'existant. Pour l'exercice 2026, elle formule des chantiers prioritaires qui sonnent comme des injonctions : confirmer les effets financiers du DRM en branche Famille sur la durée, apurer définitivement la dette hospitalière de la branche maladie, renforcer la rigueur dans le contrôle des pièces justificatives pour les prestations en nature, et professionnaliser la production des états financiers de la branche autonomie. Ces recommandations, formulées avec la précision froide des magistrats financiers, dessinent en creux le portrait d'une institution sociale qui, malgré ses dimensions colossales, lutte encore pour mettre en conformité ses ambitions redistributives avec la rigueur comptable qu'elles méritent.

Source : [Rapport de la Cour des comptes, « Certification des comptes du régime général de sécurité sociale et du CPSTI — Exercice 2025 », publié le 13 mai 2026.](#)

I SÉCURITÉ SOCIALE

LA SÉCURITÉ SOCIALE AU BORD DU GOUFFRE FAIT FACE À L'HEURE DE VÉRITÉ DÉMOGRAPHIQUE

La France vieillit, ses naissances s'effondrent, ses comptes sociaux plongent. La Cour des comptes et le Conseil d'État tirent le signal d'alarme : sans réforme structurelle, le modèle social français entre dans une zone de turbulences inédite. Nous disposons d'une fenêtre étroite pour agir avant le PLFSS 2027.

Il y a des chiffres que les gouvernements préfèrent ne pas regarder en face. En 2025, pour la première fois depuis la Libération, la France a enregistré plus de décès que de naissances. Six cent quarante-cinq mille bébés sont nés, six cent cinquante et un mille Français sont morts. Un solde naturel négatif. Une rupture silencieuse, mais dont les conséquences financières et sociales pourraient remodeler, dans la décennie à venir, l'architecture même de notre protection sociale.

Le 14 avril 2026, dans les salons feutrés du Palais-Royal, le Conseil d'État social réunissait économistes, démographes, hauts fonctionnaires et juristes autour d'une question qui aurait pu sembler abstraite : *Quelles politiques publiques face aux défis démographiques ?* Elle ne l'est plus.

« Le mur des 28 milliards »

Les chiffres sont là, implacables. Le déficit des régimes obligatoires de sécurité sociale et du Fonds de solidarité vieillesse a atteint 23 milliards d'euros en 2025 soit une aggravation de 7,7 milliards sur un an. Sans mesures correctrices, il se creuserait à 28,7 milliards en 2026. La Cour des comptes, dans son rapport sur la situation financière de la sécurité sociale publié en novembre 2025, ne mâche pas ses mots : la trajectoire inscrite dans le PLFSS pour 2026 est « exposée à de fortes incertitudes d'exécution ».

Plus préoccupant encore : la dette sociale de court terme, portée par l'Acos, le bras financier de la sécurité sociale, pourrait dépasser les 100 milliards d'euros à l'horizon 2029 alors même que la Cades, structure dédiée à l'amortissement de la dette sociale, continue de rembourser les emprunts hérités des crises passées. Une dette amortie d'un côté, qui se reconstitue de l'autre. L'image est celle d'un tonneau des Danaïdes.

Le vieillissement, variable oubliée des budgets

Derrière la comptabilité, une réalité démographique irréversible. La France compte aujourd'hui 69,1 millions d'habitants. Vingt-deux pour cent d'entre eux ont plus de 65 ans une proportion quasi égale à celle des moins de 20 ans. En 2050, ce sera 27,5%. Dans le même temps, 2,8 millions de personnes de plus de 60 ans sont en situation de perte d'autonomie. Ce chiffre doublera avant le milieu du siècle.

La branche autonomie, cinquième branche de la sécurité sociale créée en 2020 avec les ambitions que l'on sait, n'a pas encore produit les effets attendus. La Cour des comptes est sévère : responsabilités fragmentées entre l'État, la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie et les départements, concours financiers illisibles, disparités territoriales persistantes, absence d'un véritable cadrage pluriannuel. La réforme institutionnelle a accouché d'une coquille dont le contenu stratégique reste à écrire. Le PLFSS 2027 pourrait en être l'occasion ou la confirmer dans son inachèvement.

I SÉCURITÉ SOCIALE

1,56 : le chiffre qui fait trembler les actuaires

L'indicateur conjoncturel de fécondité s'établit à 1,56 enfant par femme en 2025. C'est le niveau le plus bas depuis 1945. La baisse des naissances n'est pas un phénomène ponctuel lié à la crise sanitaire ou à l'incertitude économique post-inflationniste : elle traduit une transformation profonde des comportements, de l'âge à la maternité, du rapport au logement, à l'emploi, à l'avenir.

Pour les actuaires qui calculent la soutenabilité des régimes de retraite par répartition, ce chiffre est une bombe à retardement. Moins d'actifs demain signifie moins de cotisants pour financer plus de retraités, plus longtemps. La question n'est pas polémique : c'est de l'arithmétique sociale. Le Conseil d'État a eu le mérite, lors de ses entretiens d'avril, de le dire sans détours.

Dès lors, la politique familiale n'est plus seulement une question de valeurs ou de soutien aux familles : elle devient un levier de long terme pour la viabilité du système de protection sociale. Congé parental unifié et mieux rémunéré, garantie de mode de garde avant deux ans, simplification des aides familiales dispersées entre branche famille, fiscalité et collectivités : les propositions existent. La volonté politique, elle, se dérobe encore dans les arbitrages budgétaires.

Territoires : la France à deux vitesses sociales

Le vieillissement ne se distribue pas équitablement sur le territoire. La ruralité vieillit en silence, tandis que la Seine-Saint-Denis, département le plus jeune de France, absorbe une part importante des flux migratoires et concentre des besoins sociaux d'une autre nature. Entre ces deux France, une troisième : les métropoles vieillissantes à l'économie résidentielle, dépendantes d'une offre de soins en tension permanente.

Les migrations, qui compensent partiellement le déficit naturel avec 384 000 premiers titres de séjour accordés en 2025, interrogent à la fois les mécanismes d'intégration et la cohésion territoriale. La protection universelle maladie, l'aide médicale d'État, les droits sociaux des demandeurs d'asile forment un maillage protecteur, mais dont la lisibilité et l'équité de mise en œuvre varient considérablement selon les territoires.

Ce que l'Etat doit décider avant l'automne

La fenêtre est étroite. Les arbitrages pour le PLFSS 2027 devront être rendus dans les prochaines semaines. Plusieurs choix structurants se présentent au gouvernement.

Premièrement, inscrire explicitement le texte dans une trajectoire pluriannuelle de retour à l'équilibre avec des hypothèses macroéconomiques prudentes et une doctrine renversée sur la compensation des exonérations de cotisations sociales, pour éviter que la sécurité sociale ne serve indéfiniment de variable d'ajustement entre administrations publiques.

Deuxièmement, doter enfin la branche autonomie d'un cadrage financier de long terme, d'une cartographie consolidée des financements publics et d'une programmation des investissements humains et immobiliers indispensables à l'accueil des générations du baby-boom dans le grand âge.

Troisièmement, faire de la pertinence des soins et de la transformation de l'offre hospitalière le cœur de la maîtrise de l'Ondam plutôt que des coups de rabet annuels dont le rendement s'épuise et dont la crédibilité médicale et sociale s'érode.

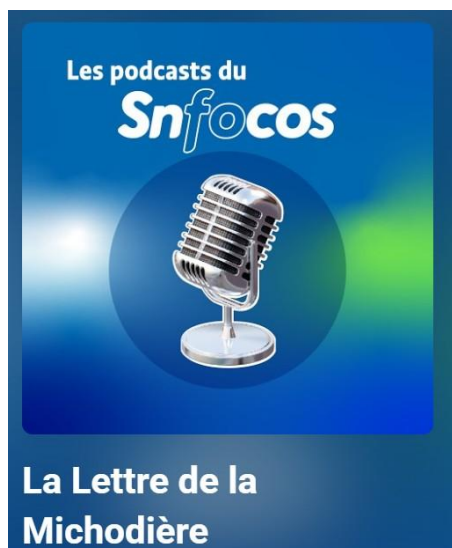
| SÉCURITÉ SOCIALE

Le modèle social français n'est pas mort. Mais il est à la croisée des chemins.

Serait-il excessif de parler de péril ? Non, si l'on entend par là l'urgence d'une décision politique courageuse. Oui, si l'on confond difficultés financières et effondrement du modèle. La sécurité sociale française reste l'une des architectures de solidarité les plus complètes et les mieux acceptées au monde. Sa légitimité n'est pas en cause. Sa soutenabilité financière, elle, ne tient plus à politique constante.

C'est cela que les entretiens du Conseil d'État et les travaux de la Cour des comptes ont mis en lumière avec une cohérence rare : non pas une catastrophe à conjurer, mais une transition à organiser. La France a su, par le passé, réformer son système social dans des moments de contrainte aiguë. Elle en a la capacité institutionnelle, le tissu d'expertise et, encore, le consensus de principe. Ce qui lui fait défaut, c'est le calendrier. Et le calendrier est au mieux renvoyait à 2027.

The logo for Snfoccos is displayed in a large, blue, sans-serif font. The letters 'S', 'n', 'f', 'o', 'c', and 's' are solid blue, while the letter 'f' is outlined in blue. The 'o' is also outlined in blue. The overall style is clean and modern.



Découvrez dès maintenant nos précédentes lettres de la Michodière en podcast

NOS PARTENAIRES



AGENDA

21/05/2026
CPP ADD

29/05/2026
INC Famille

01/06/2026
INC Recouvrement

08 et 09/06/2026
Commission Exécutive du SNFOCOS

POUR ADHÉRER AU SNFOCOS
Contactez les élus ou représentants SNFOCOS
présents dans votre organisme
ou adhérez via le formulaire en ligne sur :
<https://snfocos.org/adherer/>



Un syndicat en action, une force pour les cadres